



MINISTÈRE  
DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# PORTAIL DU MARIN

Simplifier vos démarches administratives



# COMMENT ACCÉDER À VOTRE ESPACE SUR LE PORTAIL DU MARIN ?

## PREMIÈRE CONNEXION

- Saisir l'adresse du portail :  
<https://portail-du-marin.din.developpement-durable.gouv.fr>
- Lire la rubrique « Aide » et consulter le tutoriel vidéo « Première connexion » disponibles sur le portail qui expliquent comment se connecter.
- Créer votre compte Cerbère en saisissant vos coordonnées et un mot de passe (vous avez la possibilité de créer le compte avec France Connect).
- Confirmer votre inscription dans les 24h à partir du message que vous recevez dans votre boîte email.
- Confirmer votre identité sur le portail en renseignant les informations demandées : n° de marin et n° de livret professionnel ou n° de titre.

## SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE

- Saisir l'adresse du portail :  
<https://portail-du-marin.din.developpement-durable.gouv.fr>
- Saisir vos identifiants : adresse et mot de passe.
- Si vous avez créé votre compte avec France Connect, vous devez l'utiliser pour toutes vos connexions au portail.

## SI VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS

Les services de l'administration maritime sont disponibles pour vous aider : les directions départementales des territoires et de la mer en métropole et les directions de la mer en outre-mer.

**QUE PERMET  
CONCRÈTEMENT  
LE PORTAIL ?**

Mis en place par la direction des affaires maritimes (DAM), le portail du marin vous permet d'accéder directement à vos données professionnelles et vous aide à vérifier votre situation administrative (titres, aptitude médicale, lignes de services).

## **GRÂCE AU PORTAIL, JE PEUX**

### **PARAMÉTRER UN SYSTÈME D'ALERTE**

Je peux paramétrer un système d'alerte sur le portail mais également recevoir une notification par mail de l'arrivée à échéance de mon aptitude médicale ainsi que de mes titres. Je pourrai ainsi anticiper les démarches que je devrai engager.

Pour faciliter l'authentification de mes attestations, certificats et brevets par un tiers, se rendre sur : <https://promete.din.developpement-durable.gouv.fr/promete/>

### **TÉLÉCHARGER**

### **MES TITRES NUMÉRISÉS**

Depuis mai 2020, mes titres et visas sont délivrés uniquement au format pdf et téléchargeables sur mon espace personnel (voir lien FAQ sur le portail du marin). Je reçois une notification quand le titre m'est délivré.

### **ENVOYER DES MESSAGES**

### **À MES SERVICES « GESTIONNAIRES »**

## **CONSULTER, METTRE À JOUR ET IMPRIMER / EXPORTER MES INFORMATIONS**

- mes informations personnelles (identité, coordonnées) ;
- mes titres de formation, dérogations et leur date de fin de validité ;
- mon Cerfa pré-rempli pour les demandes de délivrance et de revalidation de mes titres : Je vérifie et complète les informations, puis signe mon Cerfa en respectant les consignes mentionnées ; je pense à renouveler ma photo d'identité tous les 10 ans maximum ; j'imprime mon Cerfa et le communique aux services compétents par courrier ou email ;
- mes lignes de services et un bilan synthétique de ma carrière ;
- date de ma dernière visite médicale et date d'échéance de mon aptitude médicale.

### **ET AUSSI :**

- mettre à jour l'ensemble de mes coordonnées de contact (adresse postale, messagerie électronique, téléphones) ;
- donner mon accord à l'armateur pour l'accès à mes données (onglet Préférences) ;
- interroger les services des affaires maritimes grâce à un formulaire de contact.

# QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS À VENIR ?

Deux changements principaux vont avoir lieu sur le portail : la demande dématérialisée et l'automatisation de la délivrance des titres.

Des travaux sont actuellement en cours pour la mise en place d'une nouvelle application « Capqualif » qui vous permettra aussi de procéder par voie électronique à vos demandes de titres.

À noter : le portail du marin vous donne un accès direct à vos données professionnelles mais cela ne modifie aucune démarche (demande de délivrance ou revalidation de titres par exemple). Vos interlocuteurs habituels, qu'ils soient en DDTM/DML, en DIRM ou en DM ne changent pas et ils restent à votre écoute.



**MINISTÈRE  
DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*